

2009/1163 - Attribution d'une subvention de 23 000 € à l'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement (ADC7) - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 09/02/2009, p. 0236)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission Economie sur ce dossier qui concerne le renouvellement d'un partenariat très dynamique avec l'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire et chers Collègues, de m'écouter encore malgré l'heure tardive.

Le Groupe Les Verts tient particulièrement à saluer la démarche de l'Association des Commerçants du 7^e arrondissement qui s'inscrit dans une logique de développement durable.

Je voudrais m'attarder tout particulièrement sur un des volets du dossier, celui de la mise en place d'un plan de déplacement interentreprises qui entre dans sa 2^e année de service. L'Association s'engage pour une mobilité plus durable.

Ce dispositif, tout en favorisant le développement économique du 7^e arrondissement, facilite l'usage des transports en commun pour les salariés des commerces, de l'artisanat et des entreprises.

Sur le plan économique, c'est une avancée, grâce à la mutualisation des dépenses de transport pour les entreprises, ainsi qu'une diminution des coûts liés aux déplacements.

Sur le plan social, cela se traduit par une réduction des dépenses de transports des salariés, mais aussi par moins de stress lié à la voiture. Enfin, sur le plan environnemental, si les gains sont encore aujourd'hui difficilement quantifiables, c'est néanmoins une avancée certaine.

Aujourd'hui, ce sont 21 entreprises qui participent et 110 usagers quotidiens fidélisés aux transports en commun. L'objectif est de doubler les nouveaux salariés inscrits au PDIE chaque année.

C'est donc autant de CO² économisé, de bruit, de nuisances et d'accidents évités, de places de stationnement en surface libérées.

C'est une sensibilisation des acteurs économiques aux transports alternatifs puisque sur les 110 salariés inscrits dans le dispositif, seule la moitié d'entre eux utilisaient déjà les transports en commun quotidiennement.

Avec le Grand Lyon, l'Association a, par ailleurs, travaillé à la mise en service d'un site de covoiturage.

En 2009, cette première expérience nationale de gestion collective des déplacements des employés d'un même territoire, devrait être suivie d'autres expériences dans la Presqu'île de Lyon, à Saint-Etienne, etc... Nous nous réjouissons si ce PDIE fait bouler de neige. L'Association ADC7 a travaillé à l'édition d'une plaquette de présentation du dispositif, afin de contribuer à la sensibilisation des entreprises du 7^e arrondissement. Pour l'originalité de sa démarche citoyenne, l'Association a été plusieurs fois récompensée.

Je note également avec plaisir qu'un travail sur l'éclairage est mené dans lequel le souci de la maîtrise énergétique est bien présent, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies d'éclairage (LED en particulier), devançant ainsi la législation puisqu'en 2010, les lampes à incandescence seront interdites à la fabrication.

Aujourd'hui, l'éclairage représente environ 45 % de la facture énergétique des commerçants. Il s'agit donc bien d'un poste sur lequel des économies importantes sont possibles et souhaitables.

En somme, cette démarche éco-citoyenne participe à donner une nouvelle image des commerçants, des artisans, des entreprises et des professions libérales.

Souhaitons-leur donc longue vie !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)